

Groupe de référence des employeurs Mandat

Contexte

Les employeurs d'infirmières et d'infirmiers jouent un rôle essentiel dans le soutien des fonctions de réglementation de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) et dans l'atteinte de l'objectif commun de la sécurité publique et de la promotion d'un exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier sécuritaire, de qualité et éthique en Ontario. En tant que partenaires du système, les employeurs ont la responsabilité de veiller à la conformité des infirmières et des infirmiers aux normes et aux directives de l'OIIO, à l'assurance de la qualité et au processus de conduite professionnelle. Le Groupe de référence des employeurs (GRE) a été créé en 2019 dans le cadre de l'une des nombreuses stratégies de l'OIIO visant à améliorer la collaboration professionnelle, l'engagement des partenaires du système et l'échange d'information sur les questions de réglementation.

Énoncé des valeurs

Le GRE repose sur les valeurs de respect, d'inclusion, de sécurité culturelle et de responsabilité partagée, avec un accent particulier sur un dialogue inclusif qui reflète des perspectives diverses et soutient la sécurité psychologique et l'apprentissage mutuel. Cela comprend un engagement à faire progresser la réconciliation et à honorer les modes autochtones de savoir, d'être et de faire. Cette approche favorise une collaboration significative et efficace en appui à l'objectif commun du groupe d'assurer la sécurité publique et la promotion d'un exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier sécuritaire, de qualité et éthique en Ontario.

Objectifs

Les principaux objectifs du GRE sont les suivants :

- discuter et collaborer sur des questions d'intérêt mutuel liées à la sécurité des clients¹ et à l'exercice sécuritaire de la profession d'infirmière ou d'infirmier
- offrir des opportunités d'éducation, de discussion et de consultation liées aux questions de réglementation et aux responsabilités
- identifier les opportunités de collaboration liées au travail de réglementation, aux initiatives en matière d'exercice et au renforcement des capacités au sein du système de santé, éclairées par les perspectives de différents partenaires du système, y compris les voix autochtones
- identifier et discuter de l'impact des décisions qui concernent les politiques, les tendances en matière de soins de santé et les enjeux
- proposer des recommandations à prendre en considération en ce qui concerne les travaux de réglementation, le cas échéant

¹ Dans ce document, le terme « client » désigne une personne qui reçoit des services infirmiers. Les termes « patient » et « résident » peuvent être utilisés de façon interchangeable avec « client », selon le contexte.

Portée

Le GRE agit à titre consultatif auprès de l'OIIO afin de soutenir la réglementation de la profession d'infirmière ou d'infirmier en Ontario et de comprendre l'impact des changements réglementaires sur les employeurs d'infirmières et d'infirmiers. Les réunions du GRE visent à informer, consulter et collaborer sur des questions liées à la réglementation de la profession d'infirmière ou d'infirmier. Les questions relatives aux relations de travail, à la dotation et à la rémunération ne relèvent pas du mandat de l'OIIO et seraient considérées comme hors de la portée du GRE.

Rôles et responsabilités

Le GRE sera composé de personnel de l'OIIO, d'employeurs d'infirmières et d'infirmiers et d'autres partenaires pertinents du système de santé en Ontario et sera présidé par un membre du personnel de l'OIIO.

La présidente ou le président de l'OIIO fournira le soutien suivant :

- animer des réunions qui favorisent un dialogue respectueux et inclusif
- assurer le suivi auprès des membres selon les enjeux relevés

Le personnel de l'OIIO :

- sollicitera des points à l'ordre du jour aux membres environ 3 à 4 semaines avant chaque réunion
- préparera et distribuera l'ordre du jour et les documents à l'appui (documents d'information pertinents pour la discussion de la réunion)
- publiera le bulletin « Nouvelles à utiliser » du GRE sur le site Web de l'OIIO après chaque réunion et distribuera les procès-verbaux des réunions aux membres
- évaluera les réunions officiellement sur une base annuelle et informelle, au besoin

Les membres du GRE sont responsables de :

- fournir des commentaires sur les points à l'ordre du jour
- se préparer aux réunions (examen de l'ordre du jour et des documents à l'appui)
- identifier les conflits d'intérêts et s'abstenir de participer aux discussions du GRE lorsqu'il y a conflit d'intérêts, le cas échéant
- tenir un dialogue respectueux et inclusif lors des réunions et participer à l'évaluation des réunions
- diffuser le bulletin « Nouvelles à utiliser » du GRE publié sur le site Web de l'OIIO auprès de leurs collègues et de leurs réseaux
- respecter et maintenir la confidentialité des renseignements partagés lorsqu'ils sont explicitement demandés par d'autres membres du GRE ou le personnel de l'OIIO

Membres et conditions d'adhésion

OIIO

Directeur ou directrice, Exercice professionnel

Gestionnaire, Qualité de l'exercice

Consultantes et consultants en exercice infirmier avancé(e), Qualité de l'exercice

Expertes-conseils et experts-conseils en engagement et relations gouvernementales, Stratégie

Membres du GRE

Le nombre souhaité de membres du GRE est de 10 à 12. Les membres du GRE peuvent désigner et informer l'OIIO d'un (1) remplaçant de leur organisation qui pourrait venir aux réunions à leur

place. Le remplaçant ne peut assister qu'à deux (2) réunions par année.

Le mandat des membres sera de trois ans, avec une option de renouvellement d'un an.

Composition des membres du groupe

Le GRE vise à refléter une diversité de perspectives et de milieux d'exercice au sein du système de santé, y compris la représentation de groupes méritant l'équité et des communautés autochtones. Dans le cadre de l'engagement de l'OIIO envers la diversité, l'équité et l'inclusion, nous nous efforçons d'assurer une représentation diversifiée des infirmières et infirmiers de l'Ontario et nous visons à offrir un espace où une variété de points de vue et d'expériences peuvent être partagés sur les questions de sécurité des clients et d'exercice sécuritaire de la profession d'infirmière ou d'infirmier en Ontario.

Processus de sélection

Les candidates et candidats au GRE devront remplir un formulaire de demande en ligne dans lequel elles ou ils peuvent indiquer volontairement leur appartenance à une communauté autochtone ou à un groupe méritant l'équité. Cette information aidera l'OIIO à assurer une composition diversifiée du GRE et une représentation des infirmières et infirmiers de l'Ontario. Si une candidate ou un candidat est une infirmière ou un infirmier, cette personne doit être membre en règle auprès de l'OIIO.

Examen et suivi

La présidente ou le président facilitera l'évaluation et l'atteinte des objectifs du GRE chaque année, et de façon informelle selon les besoins. Le GRE examinera annuellement le mandat et le mettra à jour au besoin.

Réunions

Le GRE se réunira chaque trimestre pendant 90 minutes au moyen d'une plateforme de réunion virtuelle, comme Zoom ou Teams. Les réunions ad hoc et en personne peuvent être planifiées à la discrétion de la présidente ou du président.

Procès-verbal

Le procès-verbal sera rédigé par le personnel de l'OIIO et distribué directement aux membres du GRE dans les 14 jours ouvrables suivant la réunion. Les procès-verbaux des réunions sont confidentiels et ne doivent pas être partagés avec d'autres personnes.

Dernière révision : 17 juin 2026